

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1097

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« y compris »

le mot :

« principalement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La promotion des circuits courts n'est pas une finalité anecdotique de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. Elle doit être au cœur des ambitions du Législateur. Il est en effet urgent de préférer à des déclarations incantatoires sur le respect de l'environnement l'instauration de normes favorisant les circuits courts.